



Profession de foi

Élection 2015 au Conseil d'Administration du Comité d'Action et d'Entraide Sociale (CAES) du CNRS

Agir pour le progrès social et la solidarité

Vous êtes appelés à élire vos représentants au **CAES** du CNRS. Les administrateurs seront élus par un scrutin de liste à **1 Tour** pour un mandat de quatre ans.

Le CAES du CNRS est une association loi 1901. Créé en 1957 à l'initiative des organisations syndicales, il tient le rôle d'un comité d'entreprise pour les activités sociales en faveur des agents CNRS, titulaires, précaires, retraités, ainsi que de leur famille.



Poursuivre les actions prioritaires des élus(es) du SNTRS-CGT

Subvention du CNRS

Obtenir une subvention d'activités du CAES égale à 1% de la masse salariale des personnels permanents et non permanents du CNRS.

Participation sociale

Améliorer le subventionnement des familles, en tenant compte du quotient familial, pour tous les séjours vacances, les colonies, les centres de loisirs, les activités régionales et locales.

Solidarité Handicap

Aider les familles confrontées à des situations difficiles en renforçant les aides spécifiques. Accueillir dans les meilleures conditions de confort et d'aide, les personnes en situation d'handicap et leurs familles dans nos centres ou dans le cadre de partenariats spécialisés.

Enfance

Améliorer les capacités d'accueil des jeunes enfants dans les centres de loisirs éducatifs à proximité du lieu de travail ou du domicile. Poursuivre l'aide au départ en séjour scolaire et en colonie.

Vacances

Agir pour permettre à l'ensemble des personnels, actifs et retraités, et leur famille de partir en vacances dans les meilleures conditions possibles. Assurer l'entretien, la rénovation, et améliorer la capacité d'accueil des centres du CAES. Développer l'offre en partenariat associatif.

Action sociale de proximité

Doter les régions de moyens humains et financiers leur permettant de développer une action sociale de proximité dans les structures régionales et locales. Encourager les initiatives portées par les élus et les bénévoles en privilégiant les activités collectives.

Communication Culture

Utiliser tous les vecteurs de communication afin de faire connaître le CAES et ses actions. Rendre accessibles à tous la pratique culturelle, toutes formes d'expression artistique confondues.

Lors de cette présidence assurée par le SNTRS-CGT, nos élus ont agi pour :

- La signature d'un accord de gestion du CAES avec l'ensemble des organisations syndicales.
- Le maintien du niveau de subventionnement basé sur les tarifs dégressifs.
- La défense des intérêts des agents CNRS et des personnels travaillant pour l'association, avec la reconduction jusqu'en 2018 de la convention CNRS-CAES.
- La mise en place de conventions supplémentaires d'accueil des enfants en centres de loisirs.
- La réalisation de la rénovation du village de vacances d'Oléron et de la piscine de Fréjus, la poursuite de l'amélioration des maisons des Vosges et des Plantiers, la dernière phase de réfection des toitures du Centre Paul-Langevin à Aussois.

Durant notre présidence, la participation des agents aux activités du CAES a été portée à son plus haut niveau historique.

Construire le CAES de demain

Le SNTRS poursuivra pleinement son implication dans l'élaboration du prochain schéma directeur afin de construire le CAES de demain dans les secteurs de l'enfance, de la solidarité, des vacances, de la culture, des régions et structures locales. Pour ce faire, nos élus ont besoin de votre soutien.

Le CNRS verse au CAES un budget d'activités diverses de 6,06M€ en 2015. Pour le SNTRS, une juste répartition doit s'appuyer sur une politique sociale en faveur de tous les agents titulaires, précaires et retraités et en priorité pour les plus défavorisés, selon le principe de solidarité. Aujourd'hui le CNRS diminue l'effectif des personnels CNRS affecté à l'action sociale de 4,8 ETPT sur 3 ans ; cela ampute le budget à répartir vers les agents. Le CAES doit s'inscrire dans la lutte forte pour l'emploi que mène le SNTRS-CGT.

Améliorer la politique sociale du CNRS

Le CAES ne représente que 20% de l'action sociale du CNRS. Le CNRS doit permettre l'amélioration des conditions de vie et de travail ; or celles-ci se dégradent depuis des années.

Le SNTRS-CGT revendique pour tous les personnels titulaires et précaires :

- Le droit au logement à des tarifs sociaux pour les nouveaux entrants et tous les personnels CNRS demandeurs. Le budget du CNRS consacré au logement doit être porté au moins à 1% de la masse salariale afin de relancer une politique de réservation de logements dans l'ensemble des délégations.
- Le droit d'accès aux crèches par l'accroissement de la réservation de lits.
- L'accès à la restauration sociale pour tous et le blocage des tarifs, tant que la valeur du point d'indice est gelée.

Défendre le CNRS c'est défendre le CAES du CNRS

**Pour une politique sociale solidaire
VOTEZ ET FAITES VOTER
POUR LES CANDIDATS DU SNTRS-CGT**